

« Et depuis tresbuché de si haute faveur
 « Par un vent fortunal de mauvaise saveur,
 « Ou par l'arrest fatal de volonté plus haute,
 « A maintenant loisir de juger de sa faute.

 « Madame, Dieu, le temps, la fortune et l'Edict (1)
 « Ont mis en tel malheur du Tronchet dessus dict,
 « Que, par mauvais destin, un moment l'a faict estre
 « Fraudé de son espoir, de son bien, de son maistre.
 « Puis l'exécrable temps de la guerre inconnue
 « A laissé sa maison de meubles toute nue.
 « Sa femme, ses enfants, heureusement bien nez,
 « Par si tristes malheurs tristement fortunez;
 « Leur bien fort embrouillé, leur substance ravie,
 « Et luy réduit au point d'y confiner sa vie :
 « Après avoir esté prisonnier en l'assaut
 « Du pauvre Montbrison, prest à bondir ce saut
 « Duquel on parle tant, par guerre sanguinaire,
 « Sans la faveur qu'il eut d'un astre débonnaire.
 « Depuis, l'Edict du Roy, pour l'achever de peindre
 « Luy marqua son logis (non pour se vouloir plaindre)
 « Dans les suppressions des pauvres financiers.

 « Suppliant humblement qu'à Vostre Majesté,
 « Il plaise le remettre ainsi qu'il a esté
 « Couché dans vostre estat et aux gages remis :
 « C'est tout un de combien, pourveu qu'il y soit mis,
 « Car vostre estat n'a point un mestier si petit,
 « Qu'il ne soit assez grand pour le sien appétit :
 « Le faisant sommelier, s'il n'est bon secrétaire,
 « De ses malheurs passez bien peu le fera taire,
 « Et pourveu qu'il ne soit thrésorier ou laquay

(1) L'édit du roi qui supprima sa charge de trésorier.